

## Réfection des égouts et de la conduite d'eau principale de la rue Scott, de l'ouest de l'avenue Athlone jusqu'à l'avenue Smirle - Contrat n° CP000362 TRAVAUX

Juillet 2020

Madame, Monsieur,

La pandémie de COVID-19 constitue une situation sans précédent et la Ville d'Ottawa est bien résolue à protéger les gens et la communauté. Le gouvernement de l'Ontario a autorisé la réouverture de certaines entreprises et de certains lieux de travail, notamment tous les **projets de construction municipaux**, moyennant qu'ils respectent des consignes strictes en matière de santé publique et de sécurité des opérations. Outre la réalisation de travaux en cours sur des projets d'infrastructures essentielles, la Ville est maintenant en mesure de reprendre les travaux sur d'autres projets de construction qui ont été interrompus en raison de l'éclosion de COVID-19. La Ville travaille en étroite collaboration avec le secteur et respecte les consignes et les recommandations des responsables de la santé publique de la municipalité, du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral ainsi que du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences.

Au début du mois d'août, la ville d'Ottawa amorcera les travaux liés au projet de réfection des égouts et de la conduite d'eau principale de la rue Scott.

**Quoi :** Le projet comprend l'amélioration des infrastructures d'égout et d'aqueduc et l'élargissement du sentier polyvalent se trouvant du côté nord de la rue Scott, de l'est de la promenade Island Park jusqu'à l'avenue Smirle. Le projet comprend également une voie cyclable surélevée du côté sud de la rue Scott, entre la promenade Island Park et l'avenue Ross.

**Pourquoi :** Ces travaux sont requis pour assurer la réfection et la réparation des canalisations d'égout et de la conduite d'eau principale vieillissantes de la rue Scott, de l'ouest de l'avenue Athlone jusqu'à l'avenue Smirle. Les travaux doivent être achevés avant la mise en place proposée de la déviation du Transitway pour l'Étape 2 du train léger sur rail (TLR), laquelle est prévue pour la fin de 2021. Il s'agit d'un projet distinct dans le cadre duquel les autobus du Transitway doivent emprunter la rue Scott, entre l'avenue Churchill et l'avenue Smirle, dans le cadre de la déviation.

**Quand :** Les travaux devraient commencer au début du mois d'août et devraient être terminés à la fin de l'année 2020.

Le Règlement sur le bruit de la Ville d'Ottawa (2017-255) autorise les activités de construction en semaine entre 6 h et 22 h. Le samedi, les travaux sont autorisés entre 7 h et 22 h, tandis que le dimanche et les jours fériés ils sont autorisés entre 9 h et 22 h. Des travaux de nuit peuvent être nécessaires pour que l'entrepreneur puisse terminer le projet à temps. Si c'est le cas, une exemption du Règlement sur le bruit sera requise, et les résidents du voisinage seront informés à l'avance de l'exécution de tels travaux.

**Où :** Ce projet se déroulera sur la rue Scott, entre l'avenue Winona et l'avenue Smirle, et comprend les emplacements suivants :

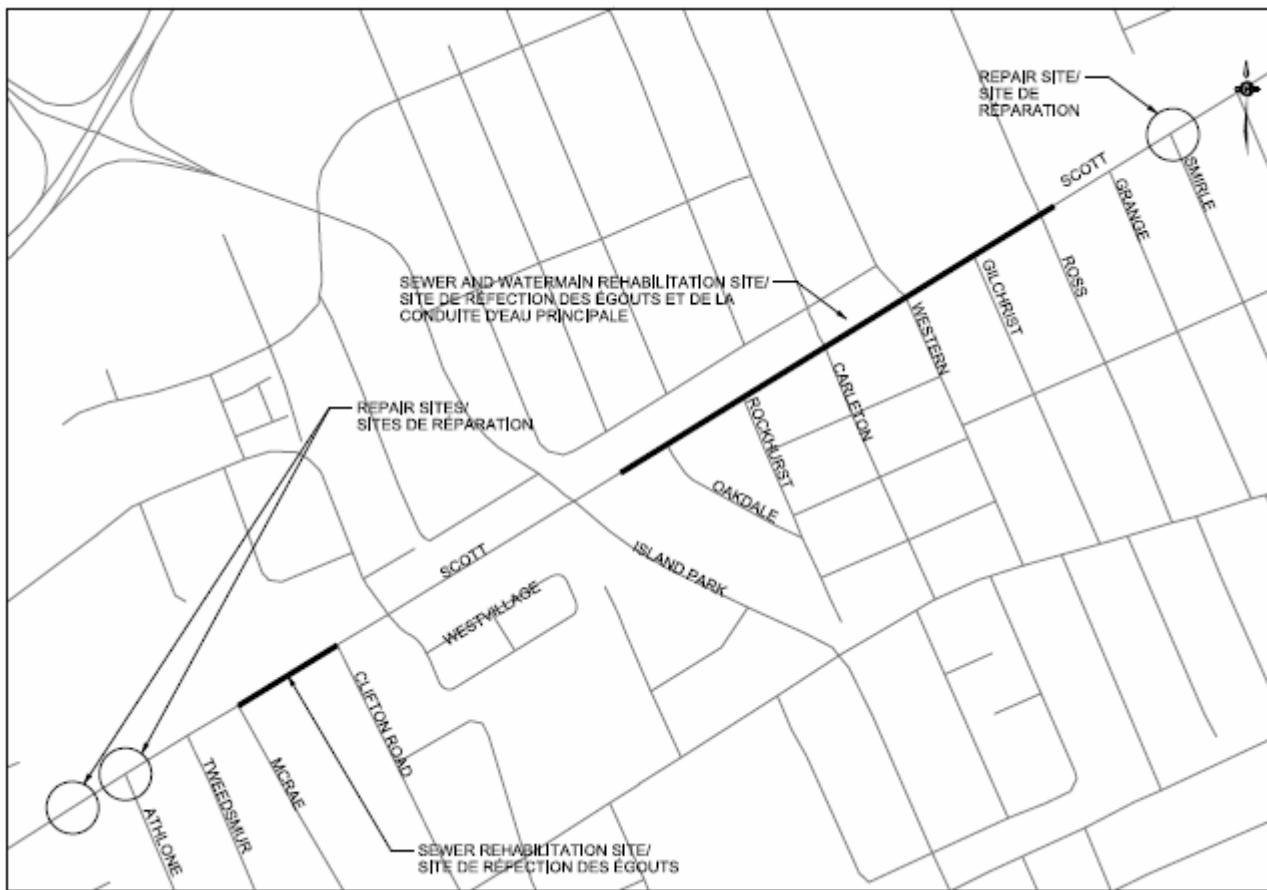
- rue Scott (de la promenade Island Park jusqu'à l'avenue Ross) – remplacement de l'égout sanitaire et de la conduite d'eau principale;
- rue Scott (juste à l'est de la promenade Island Park) – remplacement de l'égout pluvial;
- rue Scott (de l'avenue McRae au chemin Clifton) – remplacement de l'égout sanitaire;

# AVIS AUX RÉSIDENTS

- rue Scott (à l'ouest de l'avenue Athlone, à la hauteur des avenues Athlone et Smirle) – réparation localisée de l'égout sanitaire;
- sentier polyvalent de la rue Scott, entre la promenade Island Park et l'avenue Caroline;
- modification temporaire de la déviation de la rue Wellington Ouest, entre l'avenue Western et l'avenue Clarendon et entre l'avenue Harmer et l'avenue Holland.

**Qui :** La Ville d'Ottawa a retenu les services d'Aecon Construction Ontario East Limited pour exécuter les travaux.

Pour plus d'informations sur le projet de réhabilitation des égouts et des conduites d'eau principales de la rue Scott, veuillez consulter le site suivant : [ottawa.ca/refectionruescott](http://ottawa.ca/refectionruescott)



## Accessibilité

La Ville d'Ottawa accorde une grande importance à l'accessibilité. C'est pourquoi elle met tout en œuvre pour faciliter l'accès aux zones de construction et aux secteurs avoisinants. Si vous avez des besoins particuliers en matière d'accessibilité, veuillez communiquer avec la personne soussignée. Par ailleurs, il est possible d'obtenir des formats accessibles et des soutiens à la communication en en faisant la demande à [ottawa.ca/formataccessibles](http://ottawa.ca/formataccessibles).

## Répercussions sur la circulation

Afin de faciliter l'exécution des travaux, la circulation sera perturbée aux endroits suivants.

- La rue Scott, entre la promenade Island Park et l'avenue Smirle, sera réduite à une seule voie en direction ouest. La rue Scott sera fermée à la circulation en direction est dans ce tronçon. La voie de virage à gauche en direction du sud sur promenade Island Park, à l'angle de la rue Scott, sera également fermée pendant la période de fermeture de la voie en direction est.

# AVIS AUX RÉSIDENTS

- La rue Scott, entre l'avenue McRae et le chemin Clifton, sera réduite à une seule voie. La circulation s'y fera en alternance dans chaque direction avec signaleur sur place.
- La rue Scott sera fermée pendant une fin de semaine en octobre 2020 à l'un des endroits suivants à la fois :
  - entre l'avenue Athlone et l'avenue Winona;
  - entre la promenade Island Park et l'avenue Carleton.
- Les rues locales suivantes peuvent être fermées immédiatement au sud de la rue Scott :
  - l'avenue Athlone pendant deux jours civils au maximum;
  - l'avenue McRae pour une nuit maximum entre 19 h et 5 h;
  - le chemin Clifton;
  - l'avenue Oakdale;
  - le chemin Rockhurst;
  - l'avenue Carleton pendant un maximum de 14 jours civils;
  - l'avenue Gilchrist;
  - l'avenue Ross;
  - l'avenue Smirle.

Des avis seront envoyés aux résidents du secteur avant les fermetures de rues prévues. Des panneaux de signalisation seront installés pour indiquer les fermetures.

Les détours suivants seront mis en place pour assurer la circulation des piétons, des cyclistes et des véhicules.

- Les piétons seront détournés vers le sentier polyvalent situé du côté nord de la rue Scott. Au moins un passage pour piétons restera ouvert en tout temps à chaque intersection avec feux de circulation pendant les travaux.
- Les cyclistes seront détournés vers le sentier polyvalent situé du côté nord de la rue Scott.
- La circulation en direction de l'est sur la rue Scott sera déviée vers le sud par le chemin Churchill jusqu'au chemin Richmond/avenue Wellington et vers le nord pour revenir sur la rue Scott par l'avenue Holland.
- Les circuits d'autobus en direction ouest continueront à utiliser la rue Scott pendant toute la durée des travaux. Les autobus circulant en direction est continueront à utiliser la rue Scott entre l'avenue Churchill et la promenade Island Park. D'autres déviations seront utilisées pour les autobus se déplaçant vers l'est, à l'est de la promenade Island Park.

## Stationnement sur rue

Pendant les différents travaux de réfection de la chaussée de votre rue, le stationnement sur rue sera restreint. Si les travaux vous empêchent d'avoir accès à votre entrée de cour, un permis de stationnement temporaire sur rue (formulaire orange) vous sera remis pour vous permettre de vous stationner sur la rue dans un rayon de deux pâtés de maisons de votre résidence.

## Inconvénients causés par les travaux

L'entrepreneur mettra tout en œuvre pour minimiser les répercussions des travaux sur la vie quotidienne de votre famille ou sur les activités de votre entreprise, mais vous devez vous attendre à certains inconvénients pendant la durée des travaux, comme un ralentissement de la circulation, du bruit et des odeurs. Il est possible que vous ressentiez des vibrations dans votre domicile ou votre entreprise en raison de l'utilisation de l'équipement lourd nécessaire à l'exécution des travaux. Il s'agit d'une situation courante qui ne cause habituellement pas de problèmes. Nous tenons à vous remercier de votre patience et de votre collaboration.

## Service provisoire d'alimentation en eau

Pendant la réfection de la conduite d'eau principale, votre propriété sera raccordée à une conduite temporaire d'alimentation en eau. Votre consommation d'eau pendant cette période sera estimée, puisque cette conduite temporaire n'est reliée à aucun compteur. Votre facture d'eau sera établie d'après la moyenne de votre consommation d'eau antérieure. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer avec le Service des recettes au 613-580-2444 ou à l'adresse [WS-Billing@ottawa.ca](mailto:WS-Billing@ottawa.ca).

## Répercussions sur l'emprise et les propriétés privées adjacentes

Les travaux de réfection des égouts, de la conduite d'eau principale et de la chaussée, qui se dérouleront sur l'emprise de la Ville, pourraient avoir des répercussions sur une partie des propriétés privées adjacentes au chantier. La Ville remettra en état toute partie d'aménagement paysager, d'entrée de cour et d'allée piétonne qui aura été perturbée par les travaux. Si toutefois il y a, sur l'emprise de la Ville, des végétaux ou d'autres biens que vous voulez conserver, nous vous suggérons de bien vouloir les déplacer en prévision des travaux.

## Inspection préalable aux travaux

La Ville exige que l'entrepreneur soit doté d'une assurance responsabilité civile avant d'entreprendre les travaux. Il est possible que l'agent d'assurance de l'entrepreneur vous demande l'autorisation d'inspecter votre propriété avant le début des travaux, car les entrepreneurs procèdent souvent à des inspections pour leur propre compte avant la tenue de tels travaux. Nous vous recommandons de consentir à cette inspection, car elle pourrait contribuer à établir, une fois les travaux terminés, les répercussions que la construction pourrait avoir eues sur votre propriété. Vous pouvez également effectuer votre propre évaluation afin de déterminer l'état de votre propriété avant les travaux. Votre inspection devrait comprendre la prise de photographies.

## Dommages matériels causés par les activités de construction

Aux termes de ce contrat, l'entrepreneur est tenu entièrement responsable des travaux jusqu'à leur achèvement complet ainsi que de tout dommage aux propriétés privées qui pourrait en découler. En pareil cas, toute demande d'indemnisation doit être immédiatement transmise à la fois verbalement et par écrit à l'entrepreneur et au représentant de la Ville sur le chantier. Ainsi, les autorités compétentes seront avisées promptement et pourront mener les enquêtes nécessaires.

## Coordonnées

Pour toute urgence en dehors des heures normales de travail la semaine et la fin de semaine, veuillez communiquer avec la Ville en composant le 3-1-1. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec :

### Gestionnaire de projet de la Ville

Nima Aghniaey, ing.  
Ingénierie principale, Projets d'infrastructure  
Ville d'Ottawa  
Téléphone : 613-286-0695  
Courriel : [nima.aghniaey@ottawa.ca](mailto:nima.aghniaey@ottawa.ca)

### Inspecteur, Construction

Claudio Bruni  
Inspecteur de chantier  
Parsons Inc.  
Téléphone : 613-859-1072  
Courriel : [claudio.bruni@parsons.com](mailto:claudio.bruni@parsons.com)

### Représentant de l'entrepreneur

Travis Jones, ing.  
Gestionnaire de projet  
Aecon Construction Ontario East Limited  
Téléphone : 613-314-7690  
Courriel : [trjones@aecon.com](mailto:trjones@aecon.com)

### Administrateur du contrat

Jeremy Smith, ing.  
Administrateur du contrat  
Parsons Inc.  
Téléphone : 613-355-8308  
Courriel : [Jeremy.Smith@parsons.com](mailto:Jeremy.Smith@parsons.com)

c. c. : Jeff Leiper, conseiller du quartier 15 – Kitchissippi